



Guide du chasseur à l'original

LOCALISATION ET ACCÈS ROUTIER À LA RÉSERVE FAUNIQUE

La réserve faunique Rouge-Matawin est située à environ 185 kilomètres au nord de Montréal.

L'accueil « **Saint-Michel** » est accessible par Joliette en empruntant la route 131 nord jusqu'à Saint-Michel-des-Saints. Il se trouve à 26 km à l'ouest de Saint-Michel-des-Saints.

L'accueil « **La Macaza** » est accessible de Montréal par l'autoroute 15 nord et la route 117 nord jusqu'à Labelle, puis à droite vers La Macaza. Il se trouve à 16 km de La Macaza.

Selon votre point de départ, il est possible d'entrer par l'un ou l'autre des accueils de la réserve faunique ou d'accéder à la réserve par le *Parc national du Mont-Tremblant*. Dans ce cas, vos armes à feu doivent être déchargées et rangées dans leurs étuis dans le coffre à bagages de votre véhicule. Cependant, il est interdit d'emprunter les routes du parc national avec votre gibier.



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ACCUEILS

(819) 275-1811 - Poste d'accueil La Macaza
(450) 833-5530 - Poste d'accueil Saint-Michel

LOCALISATION DES SECTEURS DE CHASSE DANS LA RÉSERVE

Une carte générale des secteurs de chasse à l'original de la réserve faunique est disponible dans la rubrique « *Documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant. Des cartes topographiques détaillées de chacun des secteurs sont en vente dans les postes d'accueil de la réserve.

Les secteurs 1 à 10, 22, 23 et 25 sont plus facilement accessibles par le poste d'accueil « La Macaza » alors que les secteurs 11 à 21, 24, et 27 sont à proximité du secteur « Saint-Michel ».

VISITE DES SECTEURS DE CHASSE AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

La visite des secteurs de chasse est autorisée pendant la saison de pêche, soit du 9 mai au 1^{er} septembre 2008.

ENREGISTREMENT À L'ARRIVÉE

L'enregistrement des chasseurs s'effectue au poste d'accueil de la réserve dès 7 h le matin de la première journée de chasse ou la veille du séjour entre 14 h et 21 h. Les chasseurs peuvent s'installer dans leur secteur de chasse la veille de leur séjour, s'ils le souhaitent, en payant une nuit supplémentaire.

HORAIRE D'OUVERTURE DES POSTES D'ACCUEIL PENDANT LA CHASSE À L'ORIGINAL

Samedi au jeudi	7 h à 19 h
Vendredi	7 h à 21 h

Veillez noter que le poste d'accueil sera ouvert de 7 h à 21 h la veille de l'entrée pour la chasse. Il est interdit de chasser au cours de cette journée de veille d'entrée pour la chasse.

ACCÈS AU TERRITOIRE LA VEILLE DU DÉBUT DU SÉJOUR

L'accès au territoire pour la veille se fait uniquement à la suite de l'enregistrement et la chasse est interdite lors de cette journée. Un montant de 45,00 \$ (plus taxes) par chasseur en chalet ou de 29,00 \$ (plus taxes) par chasseur en camp rustique ou camp prospecteur est requis pour le coucher la veille du séjour de chasse. Pour un groupe en camping rustique, le tarif est de 15,58 \$ (plus taxes) par emplacement (maximum de quatre (4) personnes).

PERMIS DE CHASSE ET DROIT D'ACCÈS

Lors de votre arrivée, vous devez avoir en main ***votre certificat du chasseur, votre permis provincial de chasse à l'original approprié et votre reçu du Service des ventes et réservations attestant que vous avez payé les frais.*** Si, pour une raison hors de votre contrôle, tous les frais n'ont pas été acquittés, ils devront l'être sur place en argent comptant, par carte de débit ou par carte de crédit. Ces frais comprennent le droit d'accès à la chasse pour une période de cinq (5) jours pour un groupe de trois (3) ou quatre (4) chasseurs.

Les membres d'un groupe ayant participé à une chasse à accès contingenté qui ont abattu un original doivent apposer sur l'animal tous les coupons de transport requis.

Veillez prendre note que la réserve faunique est située dans la zone provinciale de chasse à l'original numéro 15. Vous n'êtes pas tenu d'avoir un permis de chasse pour la zone 15 étant donné qu'il est uniquement requis d'avoir un permis de chasse sans distinction de zone pour chasser dans une réserve faunique.

CHEF DE GROUPE

Le chef de groupe ou son remplaçant doit être présent lors de l'admission du groupe de chasse ainsi que tout au long du séjour de chasse.

PARTICIPANTS

- Un groupe de chasseurs doit être composé d'un minimum de trois (3) chasseurs et d'un maximum de quatre (4) chasseurs qui chassent ensemble.
- Lors de la première journée de chasse, les membres du groupe peuvent commencer la chasse dès que le nombre minimal de chasseurs correspondant à la réserve faunique est présent.
- Les membres d'un groupe peuvent poursuivre la chasse si un membre s'absente temporairement de la réserve, même si le groupe présente alors un nombre de personnes inférieur au nombre minimal de chasseurs requis.
- Quand un des membres du groupe quitte définitivement le secteur de chasse ou la réserve et fait rapport de sa chasse en invoquant la raison de son départ imprévu, le groupe peut poursuivre la chasse. Dans ce cas, il est obligatoire de laisser son permis de chasse aux personnes restantes du groupe.
- Lors de l'abattage d'une bête, le nombre de coupons à être apposés doit correspondre au nombre de chasseurs inscrits au sein du groupe.

ACCOMPAGNATEURS

- En période de chasse à accès contingenté, seuls les détenteurs d'un droit d'accès peuvent accéder à un territoire de chasse pour chasser ou accompagner des chasseurs. Ainsi, tous les accompagnateurs

devront assumer des coûts supplémentaires pour leur hébergement en chalet, camp rustique, camp prospecteur ou camping rustique peu importe s'ils séjournent ou non sur la réserve.

- Le port du dossard est obligatoire pour l'accompagnateur comme pour les chasseurs.

Les frais d'admission des accompagnateurs devront être acquittés au poste d'accueil lors de votre arrivée. Le nombre maximum d'accompagnateurs est déterminé selon la capacité de l'hébergement attribué au groupe. Des frais de 225,00 \$ par personne (plus taxes) sont exigés en chalet, de 145,00 \$ par personne (plus taxes) en camp rustique ou camp prospecteur et de 77,90 \$ par emplacement (plus taxes) en camping, et ce, pour la durée du séjour.

SECTEURS DE CHASSE

En 2008, 114 forfaits de chasse seront répartis sur 6 périodes et 19 secteurs de chasse. Pour de plus amples renseignements au sujet des secteurs de chasse, veuillez consulter les tableaux intitulés « *Périodes, hébergements et secteurs de chasse à l'original de la réserve faunique Rouge-Matawin pour la saison 2008* » et « *Caractéristiques techniques des secteurs de chasse à l'original* » retrouvés dans la partie « *Documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant.

STATISTIQUES

Les statistiques de chasse de la saison 2007 sont disponibles dans la rubrique « *Documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant.

HÉBERGEMENTS

Pour connaître les hébergements offerts pour chacun des secteurs de chasse, veuillez consulter le tableau intitulé « *Périodes, hébergements et secteurs de chasse à l'original de la réserve faunique Rouge-Matawin pour la saison 2008* » retrouvé dans la partie « *Documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant.

Pour voyager entre leurs hébergements et leurs secteurs de chasse, certains chasseurs devront traverser d'autres secteurs. Pour de plus amples renseignements sur les hébergements, veuillez consulter la fiche « *Détails des hébergements* » retrouvée dans la partie « *documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant.

Le seul secteur offert en camping est le secteur 10. Pour ce secteur, il est possible de camper au camping du lac Willard ou sur un autre site du secteur accessible par le réseau routier, à condition de le mentionner pendant l'enregistrement. Dans ce cas, les règlements généraux sur le camping au sein de la réserve s'appliquent. Lors de votre départ, veuillez ramener vos déchets au poste d'accueil.

CHASSE FAMILIALE

Le secteur 15 en camp prospecteur est offert en forfait chasse familiale à demi-prix du tarif régulier pour les cinq (5) premières périodes. Il sera proposé en camping pour la période 6 (cf. tableau 1). Le forfait est pour un groupe de trois (3) ou quatre (4) chasseurs composé d'au moins un enfant âgé de 12 à 17 ans inscrit comme chasseur et possédant son certificat du chasseur ainsi qu'un permis de chasse valide. *À défaut de se conformer à ces conditions d'admissibilité, le groupe devra déboursier le coût du forfait régulier au moment de l'enregistrement.*

PÉRIODE DE CHASSE

Dans la réserve faunique Rouge-Matawin, la saison de chasse à accès contingenté à l'orignal avec arme à feu s'étend du 5 septembre au 9 octobre 2008 et la durée du séjour est de cinq (5) jours. Pour de plus amples renseignements sur les périodes de chasse, veuillez consulter le tableau intitulé « *Périodes, hébergements et secteurs de chasse à l'orignal de la réserve faunique Rouge-Matawin pour la saison 2008* » retrouvé dans la partie « *Documentation et statistiques* » du portail de la réserve faunique Rouge-Matawin sur le site Internet de la Sépaq ou dans le minisite Internet correspondant.

Les chasseurs doivent cesser de chasser une demi-heure après le coucher du soleil le soir de la cinquième journée de chasse et quitter leur secteur et leur hébergement au plus tard à 8 h le matin de la sixième journée (aucune forme de chasse n'est permise le sixième jour).

CUEILLETTE DE DONNÉES

Que le groupe ait abattu ou non un orignal, les chasseurs remettent **OBLIGATOIREMENT** leurs formulaires statistiques à la fin du séjour. La collaboration des chasseurs est importante afin de mieux connaître la population d'originaux, de cerfs de Virginie, d'ours et de loups de la réserve.

VÉRIFICATION DES ARMES À FEU

Bien que cette mesure ne soit pas obligatoire, il est fortement conseillé de voir à l'ajustement de votre arme. Cette mesure vise votre sécurité, mais également à éviter les risques de blessures du gibier. Plusieurs associations régionales de chasse et pêche offrent ce service à cette période de l'année. Assurez-vous que votre arme est d'un calibre approprié et légal pour la chasse à l'orignal.

VÉHICULES

Les routes de la réserve sont partagées avec d'autres usagers. En tout temps, il est recommandé de circuler à une vitesse permettant de réagir de façon adéquate aux aléas forestiers. Dans les secteurs de chasse, il est recommandé d'utiliser un véhicule approprié, soit un camion léger ou un véhicule à quatre roues motrices. L'utilisation de pneus d'hiver est recommandée.

QUADS

Il est interdit en tout temps d'accéder à votre territoire en Quad. Leur utilisation est également interdite sur les chemins publics (*Règlement sur les réserves fauniques*). Il est toutefois permis d'utiliser des Quads dans votre secteur de chasse. Le Quad peut aussi être utilisé pour visiter un secteur l'été.

SÉCURITÉ EN FORÊT

La forêt est un milieu qui peut être austère. Des accidents peuvent survenir lors d'un séjour. Veuillez transporter en tout temps une **trousse de survie**, une **trousse de secourisme**, des denrées supplémentaires, des vêtements de rechange ainsi que tout matériel utile en situation d'urgence.

Les **téléphones cellulaires** ne fonctionnent pas dans la réserve faunique. Le bloc sanitaire du camping du lac des Sucrieries, la municipalité de L'Ascension et le poste d'accueil de St-Michel sont munis de téléphones publics.

En automne, les conditions météorologiques varient. Des bourrasques de vent peuvent renverser des arbres à tout moment et des averses de neige hâtives peuvent survenir. Nous vous recommandons fortement de toujours être munis d'une quantité suffisante d'essence, d'une scie mécanique, de son équipement de sécurité et de tout matériel que vous jugerez important. De plus, une scie mécanique vous permettra d'accéder à des sentiers peu fréquentés.

Pour votre sécurité et afin d'éviter de mauvaises expériences, assurez-vous d'avoir un véhicule en bonne condition mécanique.

LIMITE DE PRISE

La limite est d'un orignal par groupe de chasseurs. Le groupe doit prendre les mesures nécessaires pour n'abattre que le gibier autorisé, sans dépasser la limite.

CHASSE À L'ORIGNAL SANS BOIS

Pour la chasse à l'orignal sans bois, le chasseur doit avoir participé et gagné au tirage au sort (inscription jusqu'au 31 mai 2008). En 2008, 100 permis seront offerts pour le tirage. Seul le gagnant et détenteur d'un permis femelle a le droit d'abattre un orignal femelle; le permis n'est pas adjugé au groupe, mais à un particulier.

ANIMAUX BLESSÉS

Quand vous blessez un animal, il est obligatoire d'effectuer les recherches adéquates pour tenter de le retrouver. Rapportez tout animal blessé et non retrouvé au poste d'accueil.

CHASSE ET SÉJOUR INTERDITS

Nul ne peut chasser dans un endroit autre que le secteur qui lui a été attribué et en dehors des périodes indiquées sur le droit d'accès. Si vous devez traverser un secteur de chasse autre que celui qui vous a été attribué, vous devez remiser vos armes de la même façon qu'elles le seraient en dehors des heures de chasse. Il est illégal de chasser ou d'accompagner des chasseurs sans avoir en sa possession un droit d'accès.

CIRCULATION ET DÉRANGEMENT

La circulation du public au moyen d'un véhicule n'est permise que sur la route de transit entre La Macaza et Saint-Michel-des-Saints (routes 5 et 6).

L'achat d'un forfait de chasse à accès contingenté à l'orignal dans une réserve faunique donne le droit exclusif de chasser l'orignal dans une zone désignée de ce territoire pour une période déterminée. Cette exclusivité ne s'applique pas aux animaux convoités à des fins de piégeage ni aux ressources naturelles non fauniques, telles que la forêt, étant donné que leur exploitation dans les réserves fauniques est également autorisée. Ces utilisateurs ont eux aussi des droits sur les ressources du territoire. La Sépaq collabore avec eux pour que les activités mutuelles soient les plus harmonieuses possible. Le succès de cette collaboration repose essentiellement sur la bonne volonté des exploitants. C'est la raison pour laquelle la Sépaq offre, dans les réserves fauniques, des secteurs de chasse de grande superficie pour permettre aux chasseurs d'exercer la chasse loin des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles non fauniques et au piégeage qui peuvent possiblement s'y dérouler.

Aucun remboursement ne sera accordé en ce qui concerne ces activités commerciales

RÈGLEMENTS

Nonobstant la réglementation particulière de la chasse à l'orignal dans la réserve faunique Rouge-Matawin, les dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et les règlements adoptés en vertu de cette loi s'appliquent. Nous vous conseillons de lire attentivement la brochure qui résume ces règlements.

Détail des hébergements

(Photos disponibles dans la section réservation du site internet de la Sépaq)

CHALET BALSAM

Chalet pour quatorze personnes comprenant sept chambres, l'eau courante, quatre salles de bain avec douche, le chauffage électrique, le poêle, le réfrigérateur, une chambre froide, un foyer et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CHALET GESSERON # 1

Chalet pour quatre personnes comprenant deux chambres, l'eau courante, une salle de bain avec douche, une cuisinière au propane, un réfrigérateur à l'énergie solaire, l'éclairage à l'énergie solaire et au propane, un poêle à bois et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CHALET GESSERON # 2

Chalet pour six personnes comprenant trois chambres, l'eau courante, une salle de bain avec douche, une cuisinière au propane, un réfrigérateur et l'éclairage à l'énergie solaire, un foyer, un poêle à combustion lente et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CHALET L'ASCENSION

Chalet pour quatre personnes comprenant deux chambres, l'eau courante, une salle de bain avec douche, la cuisinière, le réfrigérateur et l'éclairage au propane et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CHALET MATAWIN

Chalet pour dix personnes et comprenant cinq chambres, l'eau courante, deux salles de bain avec douches, le chauffage électrique, le poêle, deux réfrigérateurs, un foyer et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CHALET SAPIN (# 1, # 2, # 3, # 4)

Chalet pour quatre personnes comprenant deux chambres, l'eau courante, une salle de bain avec douche, un poêle à combustion lente, le chauffage électrique, le poêle, le réfrigérateur et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

DUPLEX (# 1, # 2)

Chalet # 1 pour quatre personnes (deux chambres) et # 2 pour six personnes (trois chambres) comprenant l'eau courante, une salle de bain avec douche, un poêle à combustion lente, le chauffage électrique, le poêle, le réfrigérateur et la vaisselle. La literie n'est pas incluse.

CAMP RUSTIQUE

(Baie du Saget - Baie Noire - McIntyre - Rivière Rouge 1 & 2)

Hébergements pour quatre personnes comprenant les lits, la table, les chaises, une glacière, un poêle au propane à deux ronds, l'éclairage au propane, le chauffage au bois et une toilette sèche à l'extérieur. La literie, l'eau potable et la vaisselle ne sont pas incluses.

CAMP PROSPECTEUR

Hébergement pour quatre personnes comprenant deux lits superposés (2 lits doubles, 2 lits simples), une table avec 4 chaises, une glacière, un poêle à combustion lente, un poêle à deux ronds, l'éclairage et le chauffage au propane ainsi qu'une toilette sèche à l'extérieur. La literie, l'eau potable et la vaisselle ne sont pas incluses.

Consultez le tableau « secteurs de chasse et localisation des hébergements » pour connaître la localisation de votre camp prospecteur.

Chalets	Services							Légende
								
Balsam	14	7	✓	✓		✓	*	0
Duplex # 1 *	4	2	✓	✓		✓		0
Duplex # 2 *	6	3	✓	✓		✓		0
Gesseron # 1	4	2	✓		✓	✓		40
Gesseron # 2	6	3	✓		✓	✓		40
L'Ascension	4	2	✓		✓			30
Matawin	10	5	✓	✓		✓		0
Sapin # 1	4	2	✓	✓		✓		3
Sapin # 2	4	2	✓	✓		✓		3
Sapin # 3	4	2	✓	✓		✓		3
Sapin # 4	4	2	✓	✓		✓		3
* Jumelés								

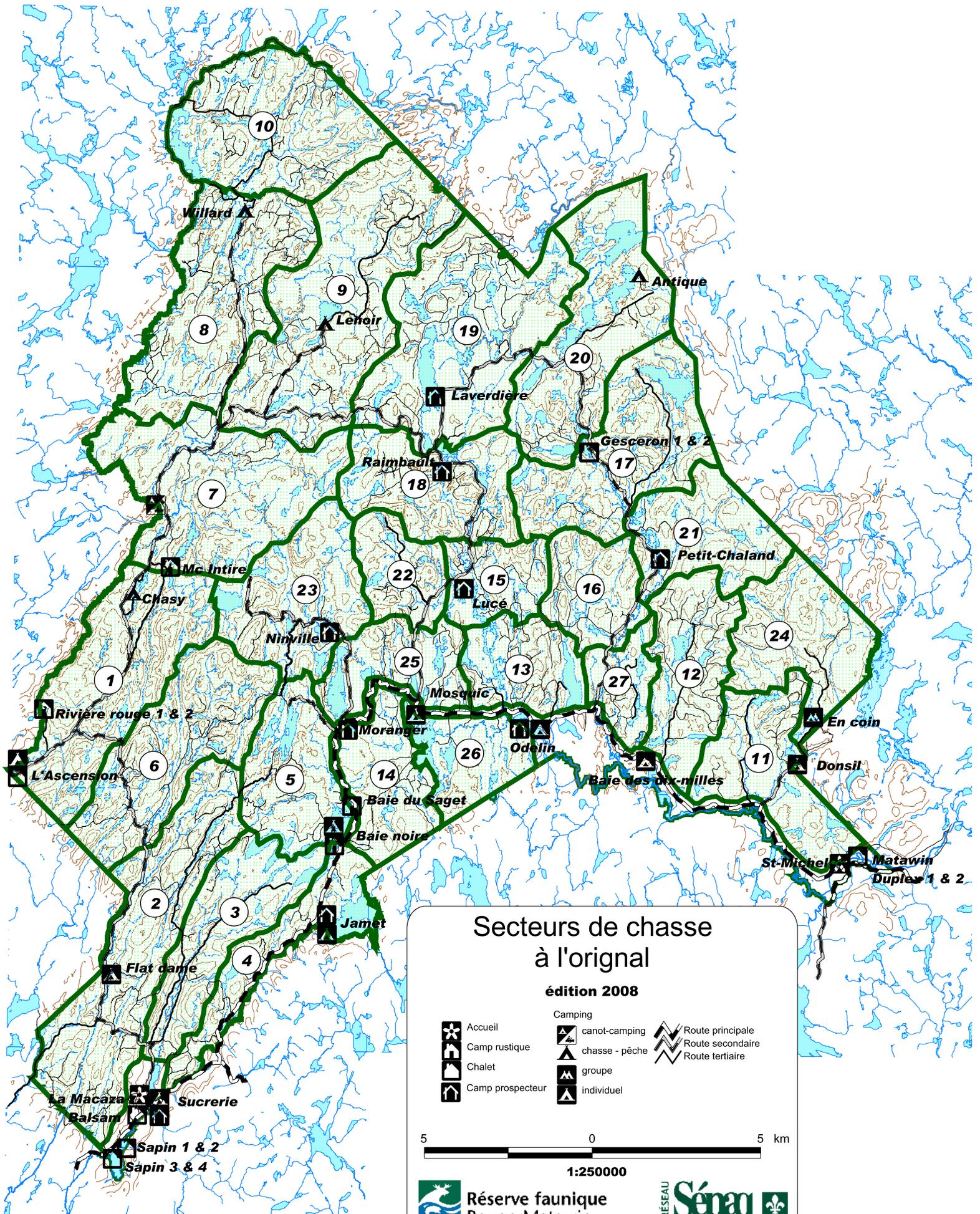
Camps rustiques	Services							
								
Baie du Saget	4	1			✓	✓		17
Baie Noire	4	1			✓	✓		16
Lac McIntyre	4	1			✓	✓		44
Riv. Rouge # 1 *	4	1			✓	✓		32
Riv. Rouge # 2 *	4	1			✓	✓		32
* Jumelés								

Il est important de penser à apporter certains items qui ne sont pas fournis avec la location d'un chalet :

la literie (draps, couvertures et taies d'oreillers), les serviettes de bain et les linges à vaisselle, le savon et le shampoing, nourriture, allumettes.

Informations sur les secteurs de chasse à l'orignal

Secteur	Carte topographique	Superficie	Localisation de l'hébergement et distance à parcourir pour se rendre dans la zone de chasse
1	31 J 10	70 km ²	Fermé
2	31 J 10	81 km ²	Fermé
3	31 J 10	45 km ²	Fermé
4	31 J 10	32 km ²	Fermé
5	31 J 10	39 km ²	Camp rustique Baie Noire – (0 km)
6	31 J 10	61 km ²	Fermé
7	31 J 10, 31 J 15	78 km ²	Camp rustique Mc Intyre – (0 km)
8	31 J 15	62 km ²	Camp rustique Rivière Rouge 2 – (26 km)
9	31 J 15	107 km ²	Chalet L'Ascension – (25 km)
10	31 J 15	68 km ²	Camping – (0 km)
11	31 J 9	43 km ²	Chalet Duplex 1 – (0.5 km)
12	31 J 9	41 km ²	Chalet Duplex 2 – (15 km)
13	31 J 9	29 km ²	Camp prospecteur Vison (lac Odelin) – (0.2 km)
14-26	31 J 9	49 km ²	Camp prospecteur Cougar (lac Moranger) (0 km)
15	31 J 9, 31 J 16	22 km ²	Offert pour la chasse familiale /Camp prospecteur Lynx (lac Lucé)/ camping pour la dernière semaine sur le même site (0 km)
16	31 J 9, 31 J 16	28 km ²	Fermé
17	31 J 16	63 km ²	Chalet Gesseron 1 – (0 km)
18	31 J 15, 31 J 16	47 km ²	Camp prospecteur Orignal (lac Raimbault) (0 km)
19	31 J 16	90 km ²	Camp prospecteur Chevreuil (lac Laverdière) – (0 km)
20	31 J 16	68 km ²	Chalet Gesseron 2 – (1 km)
21	31 J 9, 31 J 16	39 km ²	Camp prospecteur Renard (lac Petit Chaland) – (0 km)
22	31 J 9, 31 J 10	23 km ²	Camp rustique Baie Saget – (17 km)
23	31 J 10	50 km ²	Camp prospecteur Mouffette (lac Ninville)– (0 km)
24	31 J 9	46 km ²	Chalet Matawin – (13 km)
25	31 J 9, 31 J 10	30 km ²	Chalet Balsam – (28 km)
26	31 J 9		Inclus dans le secteur # 14
27	31 J 9	17 km ²	Fermé



Secteurs de chasse à l'orignal

édition 2008

- | | | | | | |
|--|------------------|--|----------------|--|------------------|
| | Accueil | | canot-camping | | Route principale |
| | Camp rustique | | chasse - pêche | | Route secondaire |
| | Chalet | | groupe | | Route tertiaire |
| | Camp prospecteur | | individuel | | |



1:250000